

PROCES-VERBAL SEANCE DU 09 JUIN 2023

**Nombre de
Conseillers :**

En exercice : 11

Présents : 10

Votants : 10

Excusé : 1

Absent : 0

Représentée : 0

Publié le : 12 juin
2023Transmis en
Préfecture le :

12 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 09 juin à dix-huit heures quinze, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame LOMBARDY Sandra, Maire.

Date de convocation : 1^{er} juin 2023

Présents : Marc BROCC, Lionel BERNARD, Robert DUBOIS, Anthony MALZIEU, Cédric MONIER, Jean Claude FRANÇOIS, Alain MOUNIER, Virginie WAUCQUIER, Gaëlle ARNAUD

Excusé : Denis FAYNEL

Le quorum étant atteint le conseil municipal peut délibérer.

M. Marc BROCC a été nommé secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

1. Désignation du délégué du conseil municipal et de ses suppléants en vue de l'élection des sénateurs
2. Approbation du procès-verbal de séance du 05 avril 2023
3. Indemnité des Elus
4. Demandes de subventions pour les travaux de réhabilitation d'une vieille bâtisse en logements communaux
5. Demandes de subventions pour les travaux de rénovation de la salle communale
6. Déclassement et cession d'une partie du domaine public aux abords des parcelles AA 27, 28 et 29

Délibération n°14-2023

Objet : Désignation des délégués et suppléants pour l'élection sénatoriale

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code électoral et notamment les articles L.283 à L.293 et R.131 à R.148 ;

Vu le décret n° 2023-257 du 6 avril 2023 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

Vu l'instruction n° IOMA2308397J du 30 mars 2023 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux ;

Séance du 9 juin 2023

PROCES-VERBAL SEANCE DU 09 JUIN 2023

Vu l'arrêté préfectoral n° 2023-33 du 4 mai 2023 fixant les modes de scrutin applicables à la désignation le 9 juin 2023 des délégués titulaires et suppléants des conseils municipaux ainsi que leur nombre en vue de l'élection des sénateurs du 24 septembre 2023 ;

Mme le Maire rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du délégués en vue des élections sénatoriales.

Pour être délégué ou suppléant, il faut avoir la nationalité française et ne pas être privé de ses droits civiques et politiques par une décision devenue exécutoire. Seuls peuvent être délégués ou suppléants d'un conseil municipal les conseillers municipaux.

Mme le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de Messieurs Jean-Claude FRANÇOIS, Robert DUBOIS, Anthony MALZIEU et Cédric MONIER. La présidence du bureau est assurée par ses soins.

Secrétaire de séance : Marc Broc

Après avoir vérifié que la condition de quorum posée à l'article L.2121-17 du CGCT est remplies

Il est d'abord procédé à l'élection du délégué.

Résultat du 1^{er} tour de scrutin :

- Nombre de conseillers présents et représentés : dix
- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : zéro
- Nombre de votants : dix
- Nombre de suffrage déclarés nuls : zéro
- Nombre de suffrage déclarés blancs par le bureau : zéro
- Nombre de suffrages exprimés : dix
- Majorité absolue : six

PROCES-VERBAL SEANCE DU 09 JUIN 2023

NOMS ET PRENOMS DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGE OBTENUS	
	En chiffres	En lettres
LOMBARDY Sandra	10	dix

Madame Sandra LOMBARDY née le 20/04/1981 à Beaumont (Puy-de-Dôme)

a été proclamée élu au 1er tour et a déclaré accepter le mandat.

Il est ensuite procédé à l'élection des trois suppléants :

Résultat du 1^{er} tour de scrutin :

- Nombre de conseillers présents et représentés : dix
- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : zéro
- Nombre de votants : dix
- Nombre de suffrage déclarés nuls : zéro
- Nombre de suffrage déclarés blancs par le bureau : zéro
- Nombre de suffrages exprimés : dix
- Majorité absolue : six

NOMS ET PRENOMS DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGE OBTENUS	
	En chiffres	En lettres
BROC Marc	6	six
DUBOIS Robert	2	deux
ARNAUD Gaëlle	2	deux

PROCES-VERBAL SEANCE DU 09 JUIN 2023

Résultat du 2nd tour de scrutin :

- Nombre de conseillers présents et représentés : dix
- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : zéro
- Nombre de votants : dix
- Nombre de suffrage déclarés nuls : zéro
- Nombre de suffrage déclarés blancs par le bureau : zéro
- Nombre de suffrages exprimés : dix

NOMS ET PRENOMS DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGE OBTENUS	
	En chiffres	En lettres
DUBOIS Robert	6	six
ARNAUD Gaëlle	4	quatre

Monsieur Marc BROC né le 06 avril 1961 à Lissac a été proclamé élu au 1er tour et a déclaré accepter le mandat

Monsieur Robert DUBOIS né le 28 mars 1954 à Le Puy (Haute-Loire) a été proclamé élu au 2nd tour et a déclaré accepter le mandat

Madame Gaëlle ARNAUD née le 22 août 1973 à Le Puy-en-Velay a été proclamé élue au 2nd tour et a déclaré accepter le mandat

Délibération n°15-2023

Objet : Approbation du procès-verbal de séance du 5 avril 2023

Madame le Maire présente au conseil municipal le procès-verbal de séance du 5 avril 2023

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de séance du 5 avril 2023.

Séance du 9 juin 2023

PROCES-VERBAL SEANCE DU 09 JUIN 2023

Délibération n°16-2023

Objet : Indemnité des élus

Madame le Maire rappelle au conseil municipal la délibération 11-2020 relative aux indemnités du Maire et des adjoints. Elle rappelle l'arrêté N° 21/2023 donnant délégation à Mme Gaëlle ARNAUD pour les missions relatives à la communication et à la vie sociale. Elle indique qu'à ce titre et que conformément à l'article L. 2123-24-1 du CGCT dans la mesure où la limite de l'enveloppe totale d'indemnités allouées au Maire et aux adjoints n'est pas atteinte, elle peut bénéficier d'une indemnité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'accorder les indemnités suivantes :

Et étant entendu que ni le maire ni les adjoints n'ont pris part au vote concernant leurs indemnités respectives.

Pour le Maire : l'indemnité de droit des communes de moins de 500 habitants au maire à savoir 25.5 % de l'indice brut 1027.

Pour le premier adjoint : l'indemnité maximale des communes de moins de 500 habitants aux adjoints à savoir 9.9% de l'indice brut 1027.

Pour le deuxième adjoint : l'indemnité maximale des communes de moins de 500 habitants aux adjoints à savoir 9.9% de l'indice brut 1027.

Pour le conseiller municipal délégué : l'indemnité maximale des communes de moins de 500 habitants aux adjoints à savoir 9.9% de l'indice brut 1027.

La conseillère municipale déléguée recevra son indemnité à compter du 1^{er} juillet 2023 pour une période de 6 mois.

PROCES-VERBAL SEANCE DU 09 JUIN 2023

Délibération n°17-2023

Objet : Demandes de subventions pour les travaux de réhabilitation d'une vieille bâtisse en logements communaux

Madame le Maire évoque le projet de réhabilitation d'une vieille bâtisse en logements communaux. Elle indique que ces travaux sont susceptibles d'être subventionnés. Elle propose le plan de financement prévisionnel suivant :

DEPENSES		
		Montant
Montant des travaux (estimatif sur base APD sans option)		399 690,00 €
MOE		40 768,38 €
Etude géotechnique		4 152,00 €
SPS		2 000,00 €
CT		1 250,00 €
TOTAL		447 860,38 €
RECETTES		
	Pourcentage	Montant
CAP 43	5,81	26 000,00 €
FERDER	64,75	290 000,00 €
CAPEV	3,35	15 000,00 €
Commune	26,09	116 860,38 €
TOTAL	100	447 860,38 €

- Approuve le projet de travaux de réhabilitation d'une vieille bâtisse en logements communaux présenté par Madame le Maire, ainsi que son plan de financement,
- Décide d'inscrire les crédits nécessaires à la réalisation de ce projet au budget primitif,
- Autorise Madame le Maire à demander les subventions susmentionnées pour la réalisation de ce projet.

PROCES-VERBAL SEANCE DU 09 JUIN 2023

Délibération n°18-2023

Objet : Demandes de subventions pour les travaux de rénovation de la salle communale

Madame le Maire évoque le projet de rénovation de la salle communale. Elle indique que ces travaux sont susceptibles d'être subventionnés. Elle propose le plan de financement prévisionnel suivant :

DEPENSES		
Montant des travaux (estimatif sur base APD +options éventuelles)		300 000,00 €
MOE		30 600,00 €
Attesta Hand		400,00 €
SPS partie salle des fêtes		2 000,00 €
CT partie salle des fêtes		1 250,00 €
TOTAL		334 250,00 €
RECETTES		
	Pourcentage	Montant
CAP 43	7,78	26 000,00 €
Région	37,40	125 000,00 €
DETR	34,00	113 645,00 €
Commune	20,82	69 605,00 €
TOTAL	100	334 250,00 €

Approuve le projet de rénovation de la salle communale présenté par Madame le Maire, ainsi que son plan de financement,

- **Décide d'inscrire les crédits nécessaires à la réalisation de ce projet au budget primitif,**
- **Autorise Madame le Maire à demander les subventions susmentionnées pour la réalisation de ce projet.**

PROCES-VERBAL SEANCE DU 09 JUIN 2023

Délibération n°19-2023

Objet : Déclassement et cession d'une partie du domaine public aux abords des parcelles AA 27, 28 et 29

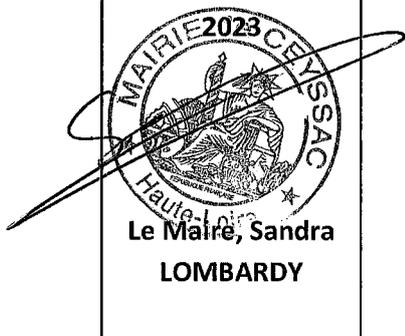
Madame le Maire rappelle au conseil municipal la délibération 44-2022 du 7 décembre 2022 ayant pour objet le déclassement et la cession d'une partie du domaine public à M et Mme Gibert, propriétaire des parcelles AA 27, 28 et 29.

Ces derniers ont signalé à la mairie des risques en matière de sécurité, notamment sur ces parcelles.

Aussi afin de ne pas aggraver la situation, elle propose au conseil municipal d'ajourner le déclassement et ladite cession dans l'attente de réalisation de travaux de mise en sécurité.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide d'ajourner le déclassement et la cession évoquée dans la délibération 44-2022 jusqu'à ce que les travaux de mise en sécurité soient réalisés.

Le 11 octobre



Le 11 octobre
2023

Le secrétaire de
séance, Marc
BROC